African Elephant Conservation Fund

Que l'éléphant d'Afrique soit une espèce menacée, cela ne fait aucun doute, mais le niveau et la nature des menaces encourues varient grandement d'une région à l'autre. Tandis que certaines zones d'Afrique australe ont des populations stables ou même croissantes, l'Afrique orientale a perdu près de 65 pour cent de ses éléphants, en grande partie à cause du commerce d'ivoire international. En Afrique centrale, la chasse aux éléphants pour leur viande constitue peut-être un danger encore plus grand que le trafic d'ivoire. La prolifération des armes et le déplacement d'un nombre considérable d'habitants contribuent à faire grandir rapidement cette menace. La situation économique difficile de beaucoup de pays africains empêche les pays de l'aire d'habitat de soutenir leurs parcs nationaux et leurs zones protégées.

Le développement et la croissance de la population humaine affectent aussi l'avenir des éléphants et autres animaux sauvages en Afrique. Parallèlement à la croissance des populations rurales, on note un besoin grandissant en nouvelles terres cultivables et en eau, ce qui fait que les hommes et les éléphants se trouvent souvent en concurrence pour des ressources communes, aboutissant immanquablement au conflit.

Parallèlement à la pression sur l'environnement et les populations d'éléphant, le besoin d'une protection et d'une gestion efficaces se fait encore plus sentir. Il est important de savoir et de comprendre le nombre exact des populations d'éléphants, l'étendue et les raisons de leurs déplacements sur de longues distances et les menaces qu'ils rencontrent. A court terme, la protection des populations d'éléphants menacées est de la plus haute importance. A long terme, il est essentiel de réunir des conditions d'efficacité concernant la planification de l'utilisation des sols et de la zone protégée, l'éducation à la conservation et une politique générale internationale solide. Mais il est peut-être encore plus important de répondre aux besoins des populations locales, qui vivent à proximité des éléphants, car ce sont elles qui doivent tous les jours faire face, individuellement aussi bien que collectivement, aux risques que les déplacements des éléphants font courir à la vie et aux biens. Tant que l'on n'aura pas trouvé le moyen de réduire le conflit entre l'homme et l'éléphant, la survie de l'espèce restera menacée. Relever le défi complexe de la protection de l'éléphant au cours du nouveau millénaire réclame donc une démarche basée sur un ensemble de mesures.

En 1988, le Congrès a voté la Loi de protection de l'éléphant d'Afrique (la Loi), qui a créé le Fonds de protection de l'éléphant d'Afrique (le Fonds), un dispositif permettant aux Etats-Unis de fournir une aide financière destinée à appuyer la protection, la conservation et la gestion de cet animal. Grâce au Fonds, en coopération avec les gouvernements de l'aire d'habitat des éléphants ainsi qu'avec les organisations non-gouvernementales et les entités locales, les Etats-Unis s'efforcent de jouer un rôle important pour aider cette remarquable espèce non seulement à survivre, mais à bénéficier d'une meilleure gestion. Pour la période 1998-2000, le Congrès a affecté 2.994.000 dollars, ce qui a permis au Fonds d'appuyer 51 projets dans 18 pays, recueillant 6.454.604 dollars en contributions de contrepartie et en nature.

Eléphant de la savane

© Richard Ruggiero

Les projets suivants offrent un exemple des contributions du Fonds à la survie durable des éléphants d'Afrique.

Un partenariat entre le Fonds, la Société pour la conservation de la faune sauvage et le gouvernement de la République du Congo prête son concours à la recherche appliquée sur l'une des populations d'éléphants les plus importantes d'Afrique, apportant ainsi une information essentielle sur les déplacements des éléphants de la forêt dans le parc national de Nouabalé-Ndoki et ses alentours. Ce projet fait appel à des colliers à système mondial de localisation (GPS), des survols par petit avion et un travail intensif sur le terrain pour déterminer les liens entre les tendances observées, les facteurs écologiques et les influences humaines comme le braconnage, l'exploitation forestière et la progression des aires cultivées. Les partenaires locaux utilisent de petits avions pour aider à localiser les éléphants munis d'un collier à GPS et pour relever les données qui sont enregistrées dans le collier. Ces survols donnent aussi des vidéos riches en données sur les zones jugées essentielles pour les éléphants. Ce programme comporte également un important volet de formation, afin de développer les capacités des spécialistes et des employés du parc congolais concernant la gestion des éléphants. L'information recueillie par cette étude améliorera les capacités du Gouvernement congolais concernant la protection des éléphants et de leurs habitats dans cette importante région d'Afrique centrale.

L'un des plus grands obstacles à la protection des éléphants en Afrique de l'Ouest est l'absence de personnel de terrain qualifié. Pour remédier à cette situation le Fonds, avec l'organisme Conservation International et deux pays d'accueil, aide à protéger et à gérer les populations d'éléphants de la forêt dans le Parc national de Kakum, au Ghana, et dans le Parc national de Marahoue, en Côte d'Ivoire. Les employés locaux ont reçu une formation avancée concernant les techniques d'enquête, l'estimation d'une population, l'analyse de l'habitat et autres compétences essentielles à la gestion. En outre, les chercheurs du Parc national de Kakum menant des travaux sur le terrain ont examiné et comparé deux méthodologies utilisées pour calculer le nombre des éléphants de la forêt, les méthodes traditionnelles par comptage des déjections animales, et une technique novatrice qui fait appel à l'analyse génétique. L'information ainsi recueillie sur le nombre et les déplacements des éléphants servira pour déterminer les rapports entre l'utilisation de l'habitat des éléphants à l'intérieur des parcs et celle des terrains destinés aux hommes dans les zones avoisinantes.

Le Fonds a collaboré avec l'Université de Californie et ses représentants sur le terrain pour mener une recherche génétique appliquée sur l'établissement du génotype des éléphants d'Afrique, de manière non invasive, à partir d'échantillons de leurs déjections. On pense que cette technique donne des résultats cent fois plus intéressants que les méthodes utilisées jusqu'à maintenant. Elle permettra aux chercheurs de raffiner leurs méthodologies et de créer de nouvelles applications pour le recensement de la population et l'établissement du profil génétique, ce qui fournira aux gestionnaires de la faune sauvage des données de base sur l'érosion génétique et le croisement d'animaux de même souche et aidera à planifier des regroupements d'animaux en cas de besoin.

Dans un projet appuyé par le Fonds, en partenariat avec la Fondation de la faune sauvage africaine et les organisations du pays hôte, les écologistes ont mené des recherches appliquées et organisé des activités au niveau des collectivités en faveur de la protection et de la gestion des éléphants de la région du Parc national d'Ambolesi, au Kénya. Ce projet a fournir des informations détaillées sur les déplacements et la distribution saisonniers des éléphants, par rapport en particulier aux établissements humains. Les partenaires locaux s'efforcent de résoudre les conflits entre l'homme et l'éléphant dans l'ensemble de l'écosystème d'Amboseli. Ils appliquent des programmes de vulgarisation destinés aux communautés Masaï locales et combinés avec la surveillance des éléphants par collier à GPS et des relevés aériens périodiques.

Dans de nombreuses régions, les éléphants posent de graves problèmes aux populations qui pratiquent l'agriculture de subsistance. Le Fonds a subventionné un projet en vue d'étudier et de gérer le conflit entre l'homme et l'éléphant dans le District rural de Muzarabani, au Zimbabwe. Les collectivités rurales de cette région sont soumises à des dépradations causées par les troupeaux d'éléphants locaux ou de passage. Cette recherche a porté sur les déplacements, le comportement des éléphants et l'usage qu'ils font de leur habitat, dans le but de mettre au point des stratégies efficaces de prévention et de dissuasion. Les partenaires locaux ont aussi fait des essais avec un produit sans danger récemment mis au point pour éloigner les éléphants, à base d'un extrait de piments cultivés localement.

On note maintenant des améliorations significatives, concernant la protection des éléphants d'Afrique, dans certaines régions où le Fonds a travaillé avec des partenaires sur le terrain, mais de nombreuses régions connaissent encore la situation qui a poussé le Congrès à créer la législation historique qui a créé le Fonds. Celui-ci reste prêt à continuer à jouer un rôle important dans la protection de l'éléphant d'Afrique.

Le Service invite à soumettre des propositions de subvention pour la protection de l'éléphant d'Afrique dans la totalité de son aire d'habitat et appuie les projets qui vont développer les capacités locales et aider à gérer, à conserver et à protéger cette espèce et à lui consacrer des recherches, en fournissant formation et équipement.

International Affairs
Division of International Conservation
4401 N. Fairfax Drive, Room 730
Arlington, VA 22203
703/358-1754
703/358-2849 fax
r9ia_dic@fws.gov
international.fws.gov

U.S. Fish & Wildlife Service
www.fws.gov

March 2001